



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

**Nom commercial ou désignation du mélange** BD Vacutainer® Brand Tube with Sodium Citrate Buffer Solution

### No. d'enregistrement

-

### Synonymes

Aucun(e)(s).

### Numéro de la FDS

VS60317

### Code du produit

368273

### Date de la première publication

le 19-novembre-2010

### Numéro de version

03

### Date de révision

le 12-septembre-2013

### Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version

le 04-février-2011

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Tube de collecte d'échantillon sanguin.

**Utilisations déconseillées** Aucun(e)(s) connu(e)(s).

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

**NOM DE LA SOCIETE** BD Diagnostics Preanalytical Systems

**Adresse** 11 rue Aristide Berges

388003 Le Pont De Claix, France

**Téléphone** +33 476 68 36 36

**courriel** help.plymouth@europe.bd.com

**Numéro d'appel d'urgence** +44 (0) 1752 701281

## Section 2: Identification des dangers

### Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive 1999/45/CE et ses amendements.

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

#### Résumé des dangers

**Dangers physiques** Pas de classification pour les dangers physiques.

**Dangers pour la santé** Pas de classification pour les dangers sanitaires.

**Dangers pour l'environnement** Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

**Dangers spécifiques** L'ingestion de quantités excessives peut entraîner maux de tête, vertiges, nausées, vomissements, soif et diarrhées.

**Symptômes principaux** Les poussières et émanations peuvent irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires supérieures.

#### Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

**Mentions de danger** La substance ne répond pas aux critères de classification.

#### Conseils de prudence

**Prévention** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Intervention** Consulter un médecin en cas de malaise.

**Stockage** Conserver à l'écart de matières incompatibles.

**Elimination** Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Informations supplémentaires de l'étiquette	Sans objet.
Autres dangers	N'est pas une substance ou un mélange PBT ou vPvB.

### Section 3: Composition/informations sur les composants

#### Mélange

#### Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/N° CE	N° d'enregistrement REACH	N° Index	Obs.
Citrate de trisodium	0,1 - <1,0	68-04-2 213-618-2	-	-	
Classification :	DSD: -				
	CLP :	-			

#: Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

DSD : Directive 67/548/CEE.

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

### Section 4: Premiers secours

Informations générales	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Garder la victime en observation.
------------------------	--

#### Description des premiers secours

**Inhalation** En cas de difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.

**Contact avec la peau** Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil. Obtenir une assistance médicale en cas de développement ou de persistance des irritations.

**Ingestion** Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau ou de lait à boire aux personnes conscientes. Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Consulter un médecin.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Les poussières et émanations peuvent irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires supérieures.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Tenir toute victime au chaud. Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

### Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques d'incendie généraux** Ce produit n'est pas inflammable.

#### Moyens d'extinction

**Moyen d'extinction approprié** Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

**Moyens d'extinction inadaptés** Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** La poussière peut former un mélange explosif avec l'air. En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz irritants peuvent se produire.

#### Conseils aux pompiers

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants** Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles générales de l'entreprise sur le comportement pendant un incendie. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie** Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

### Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-sécuristes** Éviter toute inhalation de poussière du matériau renversé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Voir l'équipement de protection individuelle à la rubrique 8.

<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les équipements de protection individuels recommandés dans la rubrique 8 de la FDS.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
<b>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Récupérer les poussières en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13. Éviter la formation de poussière.
<b>Référence à d'autres sections</b>	Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## Section 7: Manipulation et stockage

<b>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation efficace. Se laver soigneusement après manipulation. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
<b>Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche.
<b>Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Tube de collecte d'échantillon sanguin.

## Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Paramètres de contrôle</b>	
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
<b>Valeurs limites biologiques</b>	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
<b>Procédures recommandées de contrôle</b>	Suivre les procédures standard de surveillance.
<b>DNEL</b>	Donnée inconnue.
<b>PNEC</b>	Donnée inconnue.
<b>Contrôles de l'exposition</b>	
<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Assurer une ventilation efficace.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Informations générales</b>	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes bien ajustées s'il y a de la poussière.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>- Protection des mains</b>	Porter des gants de protection.
<b>- Divers</b>	Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil respiratoire approprié à filtre antiparticules (type P2).
<b>Risques thermiques</b>	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.
<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>	La personne responsable des questions environnementales doit être avisée de tout déversement important.

## Section 9: Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Poudre.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Sans odeur.
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Donnée inconnue.
<b>pH</b>	Sans objet.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Donnée inconnue.
<b>Point d'ébullition, point d'ébullition initial et gamme d'ébullition</b>	Donnée inconnue.

<b>Point d'éclair</b>	Sans objet.
<b>Température d'autocombustion</b>	Sans objet.
<b>Inflammabilité (solide, gaz);</b>	Donnée inconnue.
<b>Limite d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>Limite d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés oxydantes</b>	Sans objet.
<b>Limites d'explosion</b>	Sans objet.
<b>Propriétés explosives</b>	Sans objet.
<b>Pression de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet.
<b>Densité relative</b>	Donnée inconnue.
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Donnée inconnue.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Température de décomposition</b>	Donnée inconnue.
<b>Viscosité</b>	Donnée inconnue.
<b>Pourcentage de composés volatils</b>	Donnée inconnue.
<b>Autres informations</b>	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

## Section 10: Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la formation de poussière.
<b>Matières incompatibles</b>	Bases fortes. Agents oxydants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone. Acides. En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz irritants peuvent se produire.

## Section 11: Informations toxicologiques

<b>Informations générales</b>	Les informations de cette section concernent les composants individuels contribuant vraisemblablement aux effets potentiels sur la santé de ce produit.
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	L'ingestion de quantités excessives peut entraîner maux de tête, vertiges, nausées, vomissements, soif et diarrhées.
<b>Inhalation</b>	Les poussières libérées peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et provoquer la toux.
<b>Contact avec la peau</b>	Les poussières peuvent irriter la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Les poussières peuvent irriter les yeux.
<b>Symptômes</b>	Les symptômes incluent démangeaisons, brûlures, rougeurs et larmoiements. Démangeaisons, rougeurs, brûlures cutanées. Toux.
<b>Informations sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	Les poussières et émanations peuvent irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires supérieures.
<b>Corrosion/irritation cutanées</b>	Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Les poussières peuvent irriter les yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	N'est pas un sensibilisateur de la peau.
<b>Mutagénicité des cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.

<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.
<b>Toxicité reproductrice</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Toxicité spécifique des organes cible - exposition unique</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Toxicité spécifique des organes cible - expositions répétées</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Danger en cas d'aspiration</b>	Sans objet.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Aucun connu.
<b>Autres informations</b>	L'inhalation fréquente de poussières sur une période prolongée accroît le risque de contracter de l'asthme, des maladies pulmonaires chroniques ainsi qu'une irritation de la peau.

## Section 12: Informations écologiques

### Toxicité

Composants	Résultats d'essais
Citrate de trisodium (68-04-2)	CE50 Daphnie (Ceriodaphnia dubia): 655 - 825,9 mg/l 48 heures
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Mobilité</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Devenir dans l'environnement - Coefficient de partage</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Résultats des évaluations PBT et VPVB</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Autres effets néfastes</b>	Un risque environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

## Section 13: Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets résiduaires</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
<b>Emballages contaminés</b>	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
<b>Code de déchet européen</b>	16 03 06
<b>Sent out for translation</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

## Section 14: Informations relatives au transport

### ADR

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### RID

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### ADN

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### IATA

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### IMDG

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

## Section 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone, Annexe II**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V**

N'est pas listée.

**Directive 96/61/CEE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) : Article 15, registre européen des émissions polluantes (EPER)**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(1). Liste des candidats**

N'est pas listée.

**Autres réglementations**

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

**Réglementations nationales**

Donnée inconnue.

**Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## Section 16: Autres informations

**Liste des abréviations**

DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet). PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet). PBT : persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : très persistante et très bioaccumulable.

**Références**

Documentation de l'ACGIH relative aux valeurs de seuil d'exposition et aux indices d'exposition biologique  
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité  
HSDB® - Hazardous Substances Data Bank, Banque de données sur les substances dangereuses  
EPA : base de données AQUIRE  
ACGIH  
US. Monographie IARC sur l'exposition professionnelle aux agents chimiques  
Rapport sur les substances cancérogènes du Programme national de toxicologie des États-Unis (NTP)

**Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

Le mélange est classé en fonction des résultats des essais relatifs aux dangers physiques. La classification relative aux dangers sanitaires et environnementaux est obtenue par une combinaison de méthodes de calcul et de résultats d'essai, lorsqu'ils sont disponibles. Pour plus de détails, consulter les sections 9, 11 et 12.

**Texte intégral des avertissements ou phrases R et H en Sections 2 à 15**

Aucun(e)(s).

**Informations de formation**

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

**Avis de non-responsabilité**

Dans l'état actuel de nos connaissances, les informations du présent document sont exactes. Cependant, ni BD ni ses filiales n'assument une quelconque responsabilité quant à la teneur ou la complétude des informations mentionnées dans ce document. La détermination finale de la conformité de la matière à son utilisation est de la responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec précaution. Bien que certains dangers soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir qu'il s'agit des seuls dangers existants.

**Date de publication**

le 12-septembre-2013

**Date de révision**

le 12-septembre-2013

**Date d'impression**

le 12-septembre-2013